

Les livrets prestations de l'action sanitaire et sociale

MSA Midi-Pyrénées Nord



**Soutien au répit
des aidants**

Suivez-nous sur mpn.msa.fr





Soutien au répit des aidants

Cette prestation vise à lutter contre l'épuisement en contribuant à la prise en charge des coûts générés pour le remplacement de l'aidant sur une durée minimale de 3 heures consécutives (hébergement temporaire, accueil de jour, relayage à domicile...).

Son montant varie selon le quotient familial dans la limite de 450 €. Cette prestation peut couvrir jusqu'à 80 % du reste à charge.

Vous pouvez y prétendre si vous...

- Attestez d'une situation de proche aidant apportant un soutien effectif dans les actes du quotidien de la personne aidée.
- Relevez de la MSA au titre de l'assurance maladie si vous êtes actifs, ou percevez une retraite servie par la MSA à titre principal si vous êtes retraités.
- Résidez sur le territoire de la MSA MPN, à savoir l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-Garonne.
- Avez recours pour le remplacement du proche aidant à un service conventionné ou agréé.

Renseignements et contacts

Retrouvez le détail de nos prestations
sur mpn.msa.fr



MSA Midi-Pyrénées Nord

- 05 63 48 40 00
- mpn.msa.fr
- "Mon espace privé"

Action sanitaire et sociale

- 05 63 21 61 39
- assafi1.blf@mpn.msa.fr

Suivez-nous sur mpn.msa.fr

